

Châtelet, le 12 novembre 2020

Madame,

Monsieur,

Chers parents,

Tout d'abord, j'espère que malgré les conditions particulières de ces vacances d'automne, vous avez pu vous ressourcer auprès des personnes qui vous sont chères.

Comme vous l'avez certainement appris par la presse, ce 16 novembre 2020, nous rentrons en code rouge et ce jusqu'aux vacances d'hiver. Ce passage va donc engendrer plusieurs modifications d'organisation au sein de notre établissement scolaire.

Il me semble donc capital de vous communiquer l'organisation de la reprise des cours au 16 novembre 2020.

I. Temps scolaire des élèves.

Je vous rappelle que vos enfants sont en obligation scolaire et qu'ils doivent donc être présents suivant le nouvel horaire qui leur sera communiqué via leur adresse mail liée à la plateforme numérique « Classroom ». Si votre enfant est malade ou en quarantaine, ses absences doivent être justifiées suivant la procédure habituelle. L'éducateur référent de votre enfant reste à votre entière disposition pour toute question éventuelle.

1) Le 1^{er} degré (élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années)

Tous les élèves de 1^{ère} année et de 2^{ème} année doivent être présents car ils reprennent les cours en présentiel à 100 %. Ils viennent donc 5 jours par semaine en suivant leur nouvel horaire.

En effet, afin d'appliquer les nouvelles mesures gouvernementales (suspension de certains cours, locaux et places fixes, repas en classe, ...), j'ai dû remanier l'ensemble des horaires de toutes les classes.

L'horaire sera envoyé aux élèves à la fin de la semaine.

2) Les deuxième et troisième degrés (élèves de la 3^{ème} à la 6^{ème} années G/TT/ TQ)

A. Cours en présentiel.

Pour les élèves de la 3^{ème} à la 6^{ème} années, l'obligation est de limiter la présence des élèves à 50 % sur la totalité de la population scolaire des 2^{ème} et 3^{ème} degrés.

J'ai pris la décision de faire venir vos enfants en classes complètes mais en pratiquant une alternance avec deux « regroupements » d'année : les « 3^{èmes} et 6^{èmes} » ; les « 4^{èmes} et 5^{èmes} ». Cette mesure ne s'applique pas aux élèves de la section plasturgie.

Afin d'éviter toute fracture numérique pour nos élèves et souhaitant maintenir un contact régulier entre nos élèves et nos professeurs, j'ai adopté le principe de les faire venir tous les jours mais en alternant les matinées et les après-midis. Pour le mercredi ce sera une semaine sur deux.

J'ai également veillé à ce que le volume horaire hebdomadaire par discipline soit réparti équitablement entre les temps en présentiel et en distanciel.

L'horaire des cours en présentiel sera envoyé aux élèves à la fin de la semaine.

B. Cours en distanciel.

Du 16 novembre au 18 décembre 2020, il s'agira de pratiquer l'hybridation des apprentissages de vos enfants en respectant les temps scolaires.

Dans ce but, les enseignants établiront avec leurs élèves un cadre de communication, incluant la précision des plages horaires dans lesquelles élèves et professeurs seront disponibles.

Des délais raisonnables seront fixés par les enseignants pour remettre les travaux demandés soit en distanciel soit en présentiel.

J'invite les élèves qui ne disposent pas de l'équipement numérique minimum nécessaire à domicile à avvertir l'école de leur situation. Ils seront accueillis dans des locaux de l'école équipés de matériel informatique.

II . Cours suspendus.

Les cours d'éducation physique ainsi que les cours relevant du choix philosophique de votre enfant (religion/morale/CPC) sont suspendus.

Le cours d'informatique (activité au D1 et D2) est également suspendu ainsi que le cours de pratiques en laboratoire.

Remarque : les cours de pratique professionnelle sont maintenus et se donneront comme à l'accoutumée dans les ateliers.

III. Mesures « Covid » appliquées au sein de notre école :

1) Port du masque : obligatoire pour tous (élèves et professeurs) partout et durant toute la journée. La visière ne peut pas remplacer le masque.

N'oubliez pas de fournir à vos enfants un ou deux masque(s) en fonction de leur horaire.

Dispositions particulières (retrait du masque autorisé) :

a) pour raison médicale : si votre enfant éprouve des difficultés respiratoires, je vous demande de nous remettre un certificat médical et d'avertir son éducateur afin que nous puissions être attentifs à son état de santé. De manière générale, si un élève ressent un malaise, il doit le signaler immédiatement à son enseignant qui fera le nécessaire pour lui venir en aide.

b) lors des pauses prévues dans « l'espace de respiration libre » : sur la cour de récréation, ne pouvant garantir le respect de la distanciation sociale entre les élèves, vos enfants devront garder leur masque. Ils essaieront également de rester avec les élèves de leur classe. Ils pourront, néanmoins, se rendre dans l'espace de respiration libre (= terrain herbeux) pour ôter leur masque et respirer librement. L'accès à cet espace sera régulé et géré par un éducateur. Vos enfants devront respecter la distanciation sociale faute de quoi, ils seront sanctionnés.

2) Lavage (désinfection) des mains renforcé :

Il y aura des points de désinfection à chaque entrée des bâtiments (bloc principal, blocs 40, blocs 50, blocs 60, ateliers). De plus, chaque local sera équipé d'un désinfectant en spray pour le mobilier, d'un gel hydroalcoolique, de mouchoirs. Afin de désinfecter les mains de vos enfants, l'enseignant devra déposer une dose de gel hydroalcoolique au creux de la paume des mains de vos enfants ; et ce, à chaque entrée en classe. Si un enfant doit se moucher, il peut ôter son masque mais doit, à nouveau, se désinfecter les mains.

Les gestes barrières restent toujours d'actualité (rappel prévu par une signalétique dans l'école).

3) Utilisation des salles de classe

En vue de limiter l'importance des flux au sein de l'école, les élèves ont autant que possible cours dans un local fixe et à une place fixe au sein de celui-ci.

Les élèves devront toujours se rasseoir à la même place (nom et prénom mentionnés sur le banc).

Nous avons besoin de ces plans pour répondre aux obligations du tracing.

Remarque : L'utilisation du matériel partagé par plusieurs élèves est interdite. Les élèves doivent toujours disposer de leur matériel.

4) Repas et temps de midi.

A. Le 1^{er} degré (élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années)

Les repas sont pris avec les membres du groupe classe, dans la classe en respectant autant que possible la distance physique lorsque le masque n'est pas porté.

Il doit s'agir d'un repas apporté par l'élève.

La vente des sandwiches et des repas chauds n'est plus organisée.

Vos enfants mangeront, en classe, de 12h40 à 13h00 ; ensuite, ils iront en récréation afin de libérer les classes pour permettre aux techniciennes de surface de désinfecter les bancs.

L'aération du local durant les repas est impérative.

B. Les deuxième et troisième degrés (élèves de la 3^{ème} à la 6^{ème} années G/TT/TQ)

Afin d'éviter les temps de table où nos élèves plus âgés devraient retirer leur masque pour manger, j'ai organisé les 50 % de présence requis en mettant en place une rotation des cours sur des 1/2 journées. Les élèves viendront donc soit en matinée soit en après-midi.

Remarque : pour le retour à domicile, si certains élèves rencontrent des difficultés avec les horaires des transports en commun, ils pourront patienter à la salle d'étude.

5) Aération et ventilation des locaux renforcées .

De nombreuses études scientifiques démontrent que fournir de l'air frais est un moyen efficace de réduire le risque de contamination par une maladie infectieuse.

Les courants d'air empêchent les micro-gouttelettes de se répandre et de rester emprisonnées dans l'air.

Les locaux seront donc aérés très régulièrement, et obligatoirement pendant les pauses et entre les heures de cours.

Les élèves veilleront à être habillés de façon à supporter un apport d'air frais dans les locaux.

6) Distanciation sociale : à respecter lors de tout contact

Remarque : les élèves et les parents éviteront les regroupements aux entrées et aux sorties de l'établissement scolaire et en toutes circonstances veilleront au respect des distances physiques et du port du masque.

7) Activités pédagogiques extramuros : suspendues pour le moment

IV. Bulletins et réunion des parents.

1) Réunion des parents.

En raison des conditions sanitaires que nous connaissons actuellement la réunion des parents prévue le jeudi 26 novembre 2020 est annulée.

Entre le 23 et le 27 novembre 2020, les titulaires de vos enfants auront un contact téléphonique avec vous si la situation pédagogique de votre enfant le nécessite. Si vous éprouvez des craintes au sujet de l'évolution des apprentissages de votre enfant, je vous invite, au journal de classe, à libeller un mot à l'attention du titulaire de votre enfant qui prendra alors contact avec vous.

2) Distribution des bulletins.

Comme expliqué lors du précédent courrier : le bulletin de la 1ère période sera formatif. Pour chaque cours, les professeurs vous adresseront un commentaire sur l'évolution des apprentissages de vos enfants.

Les bulletins seront distribués le 20 novembre 2020.

Je vous remercie pour votre compréhension et reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Je vous recommande de consulter régulièrement notre page Facebook « ATHENEE ROYAL PIERRE PAULUS- Section secondaire » que nous alimentons rég

ulièrement avec diverses informations propres à l'organisation de notre école.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'accepter mes salutations distinguées.

Mme CAPPELLE Roxane
Directrice